



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 25 mai 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2021/06 de la Municipalité du 28 janvier 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit du patrimoine administratif de CHF 15'300'000.-, y compris coût de main-d'oeuvre interne et intérêts intercalaires, pour financer le bouclage du réseau de chauffage à distance entre les zones de Boissonnet et du Biopôle et étendre le réseau aux quartiers des Croisettes et de la Croix-Blanche sur la commune d'Epalinges ;
2. de porter en amortissement de ce crédit les montants prélevés sur fonds de de réserve et de renouvellement du chauffage à distance et la subvention cantonale ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à ce crédit sur les rubriques 322, respectivement 331 des services concernés des Services industriels ;
4. de se prononcer en faveur de la participation de la Ville au capital de la société qui sera créée par la Commune d'Epalinges et Romande Energie S.A. pour la réalisation d'une installation de cogénération par gazéification du bois dont l'énergie thermique sera injectée dans le réseau de chauffage à distance des SIL, sous réserve des éléments qui lui seront présentés le moment venu dans un préavis spécifique sollicitant le crédit d'investissement du patrimoine financier idoine.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-cinq mai deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 25 mai 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2021/02 de la Municipalité, du 14 janvier 2021 ;
- vu les rapports de majorité et minorité de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser le transfert au patrimoine financier d'une partie des actifs de la ligne 125 kV reliant le poste de La Veyre à Saint-Triphon en vue de leur cession à Romande Energie S.A. ;
2. d'autoriser la vente à Romande Energie S.A. de ces actifs pour un montant de CHF 3'087'561.- avec effet au 1^{er} janvier 2021 ;
3. de porter le produit de cette vente en diminution des actifs au bilan des Services industriels et en amortissement la différence entre le prix de vente et la valeur comptable des actifs cédés ;
4. d'autoriser le nouveau régime de propriété entre la Ville et Romande Energie S.A. pour la ligne 125 kV reliant le poste de Pierre-de-Plan à celui de La Veyre, passant d'une répartition moitié-moitié de l'ensemble à une répartition d'un tiers à 100% de propriété chacun avec maintien de la propriété partagée pour moitié des pylônes et de leur socle, sans incidence sur la valeur des actifs sous gestion par les parties.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-cinq mai deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 25 mai 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2020/54 de la Municipalité du 7 janvier 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité une enveloppe de CHF 1'500'000.- à prélever sur le Fonds communal pour le développement durable pour la réalisation de démarches participatives et d'études utiles à l'accomplissement du plan climat, notamment
 - une planification de la production et de l'approvisionnement énergétique lausannois (tous fluides confondus) ;
 - sur cette base, une planification convergente des réseaux de gaz et de chauffage à distance des SIL à 2050, avec une étape intermédiaire en 2030, visant à la décarbonisation complète des réseaux thermiques lausannois ;
 - une planification de l'assainissement énergétique de l'ensemble des bâtiments du patrimoine administratif et financier de la Commune, ainsi que ceux détenus par la CPCL, visant à l'objectif d'émissions nulles de gaz à effet de serre en 2030.
2. de refuser la réponse au postulat de M. Romain Felli et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : pour un plan de développement convergeant des réseaux de gaz et de chauffage à distance » ;
3. de refuser la réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « De l'eau dans le gaz ? Sortir Lausanne et son chauffage à distance de leur dépendance à l'économie gazière pour protéger le climat et assurer la transition énergétique » ;
4. d'approuver la réponse au postulat de M. Xavier Company et consorts « Pour une production de biogaz lausannois » ;
5. d'approuver la réponse au postulat de M. Vincent Brayer et consorts « Changer la ville pour préserver le Climat : vers une électrification complète de la flotte des bus routiers des tl » ;

6. d'approuver la réponse au postulat de M. Benjamin Rudaz et consorts « Pour une stratégie municipale de gestion des marchandises cohérente, compatible avec une ville dynamique et agréable à vivre » ;
7. d'approuver la réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts « Pour un "Plan canicule" de la Ville de Lausanne » ;
8. d'approuver la réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts « Pour un Plan d'affectation communal adapté au réchauffement climatique » ;
9. d'approuver la réponse au postulat de Mme Florence Bettschart-Narbel et consorts « Plus de fraîcheur et de verdure pour les cours d'école » ;
10. d'approuver la réponse au postulat de Mme Anna Crole-Rees et consorts « Protégeons-nous du changement climatique ! ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-cinq mai deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 25 mai 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Pour un environnement urbain égalitaire, donnons une meilleure visibilité aux femmes illustres lausannoises dans notre espace public » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq mai deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 25 mai 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Pour l'aménagement d'une place majeure et centrale à Chauderon » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq mai deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 25 mai 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Pour un éclairage public nocturne sans pollution lumineuse » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq mai deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 25 mai 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « La Culture – quelles retombées économiques pour la Ville de Lausanne » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq mai deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 25 mai 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer : « Pour une allée des étoiles du sport à Lausanne » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq mai deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :

